

Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 18 mars 2016

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 15, présents 11, votants 11. Etaient excusés : M. Thierry PERNOD, Mme Nicole DERVIN et M. Philippe JOLY. Etait absent : M. Jean-Pierre FLEURY.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance M. Jacques HUMBERT.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

A l'ordre du jour :

Compte administratif 2015, Compte de gestion 2015, Affectation des résultats, Vote des taux d'imposition, Budget primitif 2016, Questions diverses.

Approbation des comptes de l'année 2015

M. Patrick CHAPELUT prend la présidence pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2015 établi par le Maire. Le Conseil, après en avoir pris connaissance, approuve ce document.

M. le Maire ayant repris sa fonction de Président, le Conseil vote le compte de gestion du receveur et décide de l'affectation du résultat de fonctionnement :

- l'excédent global de 186 509.23 € du budget général est affecté à la couverture du besoin de financement d'investissement pour 65 304.38 € et en excédent d'exploitation reporté pour 121 204.85 €
- budget service des eaux : l'excédent, de 19 084.61 €, est affecté en excédent d'exploitation reporté
- budget transport : l'excédent, de 2 779.52 €, est affecté en excédent d'exploitation reporté.

Vote des taux d'imposition

A l'unanimité, le Conseil décide de fixer les taux des taxes locales comme suit :

- Taxe d'habitation : de 7.33% à 7.47%
- Taxe foncière (bâti) : de 5.90% à 6.13%
- Taxe foncière (non bâti) : de 19.11% à 19.49%.

Budget primitif 2016

A l'unanimité, le Conseil vote le budget primitif 2016 avec reprise des résultats de l'exercice 2015.

Le budget communal et ses annexes s'équilibrent ainsi :

- Budget communal :
Section de fonctionnement : 792 087.85 € Section d'investissement : 267 400.00 €
- Budget Service des Eaux :
Section de fonctionnement : 140 178.61 € Section d'investissement : 216 437.19 €
- Budget Transport :
Section de fonctionnement : 20 886.52 € Section d'investissement : 18 957.00 €

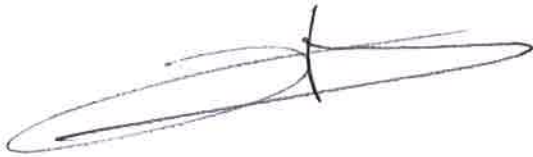
Questions diverses

Le conseil municipal prend connaissance :

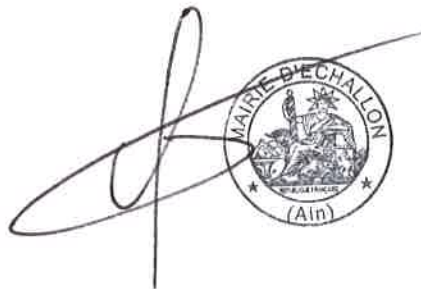

- de la mise en liquidation judiciaire de la Sarl Margidis exploitant l'épicerie des bourriques : le conseil municipal décide d'étudier la possibilité de conserver une épicerie sur la commune.
- du projet de développement d'un parc éolien : le conseil municipal devra choisir entre la société Vents du Nord et la société CN'Air pour la signature d'une promesse de donner à bail.
- des offres pour la construction de la nouvelle station d'épuration : la Communauté de Communes a reçu beaucoup d'offres, ce qui rallonge le temps d'analyse. Les travaux seront donc attribués au Conseil communautaire du 12 mai et démarreront courant juin.

La séance est levée à 22 heures 45.
Ainsi fait et délibéré en séance.
Affiché le 21 MARS 2016

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

MAIRIE D'ÉCHALLON
Ain